

Public concerné

Chef d'entreprise, d'établissement ou son délégué. Sous ce terme de « délégué », on entend toute personne placée sous l'autorité du chef d'établissement et désignée par ce dernier pour le représenter. Le délégué doit à ce titre disposer de la compétence, de l'autonomie et d'un pouvoir décisionnel suffisant pour engager les moyens nécessaires à la conduite du projet.

15 participants au maximum par session.

Il est important que l'entreprise soit engagée dans une démarche de prévention des TMS.

Objectifs de la formation

Objectif de formation : le stage vise à outiller les responsables d'établissement (ou leur délégué) afin de les rendre capable d'exercer pleinement leur mission de pilotage du projet de prévention des TMS.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender la problématique TMS.
- Initier, piloter et manager un projet de prévention des TMS au sein de son établissement dans le cadre du programme « TMS PROS ».
- Formaliser les engagements généraux de l'entreprise pour l'action de prévention à construire
- Disposer des repères essentiels pour produire une note de cadrage pour le projet global de prévention des TMS de son établissement.

Contenu de la formation

- Les enjeux humains, financiers et juridiques de la prévention des risques.
- La responsabilité du chef d'établissement au regard des risques professionnels.
- La situation de l'établissement au regard des statistiques de la sinistralité de la profession.
- La compréhension du phénomène TMS (modèle plurifactoriel et probabiliste).
- La démarche de prévention des TMS et la démarche d'évaluation des risques.
- L'engagement de l'entreprise et la mobilisation des différents acteurs dans la démarche de prévention des TMS : formalisation d'une lettre d'engagement
- Les critères de choix de la personne ressource / du chargé de prévention désigné.
- Le pilotage du projet de prévention des TMS : la formalisation d'une note de cadrage (détermination des ressources en personnes - compétences, des moyens, des objectifs, des outils d'évaluation et de suivi).
- L'articulation du projet de prévention des TMS de l'établissement au programme « TMS PROS » de la CNAM.
- La « fiche bilan » accompagnant la formation de la personne ressource / du chargé de prévention.

Méthodes pédagogiques utilisées

- Exposés didactiques.
- Mises en situation.
- Échanges.

Durée

1 jour soit 7 heures

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels.